

TARIFS LOCATION AVIONS 2ème SEMESTRE 2007 (à partir du 01/07/07)



Aéroport de Toussus le Noble. Zone Ouest - Bat 313 - 78117 Toussus le Noble

Tél 01 39 56 37 68 Fax 01 39 38 90 75

RESERVATION TELEPHONIQUE : 01.39.56.37.68

RESERVATION INTERNET: <http://resav.airdecouverte.com>

TYPES AVIONS	Puissance	Vit. moyenne	Equipements	Carburant	Prix à l'heure T.T.C. carburant inclus <small>(prix variable en fonction du coût du carburant)</small>	Prix à l'heure T.T.C. COQUE NUE
LOCATION AVIONS & INSTRUCTION						
PIPER PA28 WARRIOR II	160 CV	110 Kts	VHF VOR HSI ILS Transpondeur V	32 L/H	168,00	119,00
SOCATA TB9	160 CV	110 Kts	VHF VOR Transpondeur VDN	36 L/H	180,00	131,00
CIRRUS CR22 GTS Turbo	310 CV		Avionique Avidyne - Full IFR - Oxygè	70L/H		400,00
DIAMOND DA 42 Twin Star	2 X 135 CV		Garmin G1000 - Full IFR - Oxygène	36L/H		300,00
Honoraires Instruction en Vol					69,00 €	
Honoraires Instruction au Sol					49,00 €	
Supplément Instruction Vol de Nuit					20,00 €	

VOLS D'INITIATION

Baptême de l'air (30 minutes)	2 personnes max	149,00
Baptême de l'air (30 minutes)	3 personnes max	161,00
Pack Initiation (45 minutes)	1ère leçon de pilotage	196,00
Stage Découverte (5 séances : briefing + vol + débriefing)	5 premières leçons de pilotage	980,00

FORMATION PPL & PERFECTIONNEMENT

45 heures sur PIPER PA28	160 CV	110 Kts	VHF VOR HSI ILS Transpondeur V	32 L/H	222,00
Forfait cours théoriques (cours collectifs)	Uniquement valable cours collectifs - préparation complète au PPL				800,00
Cours théorique Individuel	préparation complète au PPL				49 € / heure
Formation JAR-FCL1 (Attestation pour transformation TT ->PPL)	1/2 journée de formation théorique				160,00

Frais en sus, à la charge du locataire : Taxes d'atterrissage, balisage, eurocontrol, frais de prise en main lâcher avion

Facturation : Une facture par période de location (Tarifs sujets à modification sans préavis, hors contrats passés antérieurement)

Pour toutes nos locations, un chèque de caution de 2 000€ pour un mono-moteur pour le paiement de la franchise assurance en cas de sinistre sous responsabilité du locataire